

SÉANCE DU LUNDI 08 MARS 2021

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Bureau : 27
En exercice : 26
Ayant pris part à la délibération : 24
- Présents : 23
- Pouvoirs : 1

Date de convocation :
Mardi 02 mars 2021

Affichage effectué le :
16 mars 2021
Mise en ligne le :
16 mars 2021

OBJET :

**Versement d'une subvention
d'un montant de 8 000 €
à l'association ÉPISE
dans le cadre du CISPDR**

N° 003512

Question N° 9 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 7.5. « Subventions »

- ✓ *VU la délibération du 20 février 2004 portant sur la création d'un Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation (CISPD) afin d'impulser et de soutenir des actions portées par les villes de la CAHM et/ou les associations locales en matière de la prévention de la délinquance et de citoyenneté notamment.*

Monsieur le Vice-Président délégué à l'habitat et la politique de la ville rappelle que le CISPD est un organe partenarial de mise en œuvre d'une politique de prévention de la délinquance et de sécurité sur le territoire intercommunal qui définit un programme d'actions prioritaires en matière de lutte contre l'insécurité et la délinquance.

L'axe premier de la nouvelle stratégie de prévention de la délinquance sera jusqu'en 2024 centrée sur la prévention de la jeunesse en suscitant notamment de meilleure dynamique autour de leur santé.

L'Association Episode a pour objectif « *la prévention des toxicomanies : l'accueil, l'information et le suivi des adolescents et des adultes confrontés aux problèmes de toxicomanies et autres dépendances* ». Deux dispositifs complémentaires assurent cette mission : le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) et le Centre de Soins, de Prévention et d'Accompagnement des Addictions (CSAPA).

Présents :

ADISSAN : M. Patrick LARIO. **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Véronique REY, M. François PEREA, M. Sébastien FREY. **AUMES** : M. Michel GUTTON. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Didier MICHEL. **CAUX** : M. Jean-Charles DESPLAN. **CAZOULS D'HÉRAULT** : M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS** : M. Armand RIVIERE, Mme Danièle AZEMAR. **POMÉROLS** : M. Laurent DURBAN. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAINT-THIBÉRY** : M. Jean AUGÉ. **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL. **TOURBES** : Mme Véronique CORBIERE. **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE.

Absents : **AGDE** : Thierry DOMINGUEZ. **VIAS** : Jordan DARTIER.

Mandants et Mandataires : **AGDE** : Mme Françoise MEMBRILLA donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : M. François PEREA.

RECU EN PREFECTURE

Le 11 mars 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20210308-D00351210-DE

Afin de conforter le travail effectué par l'association Episode sur le territoire de la CAHM, il est proposé de leur accorder une subvention de 8 000 € pour le « Point d'Accueil et d'Ecoute des Jeunes ».

L'action a pour objectifs :

- De prévenir et réduire les comportements à risque notamment les conduites addictives et autres conduites à risque.
- D'apporter une réponse individuelle et personnalisée aux situations des jeunes.
- D'accueillir et conseiller les parents en difficultés avec leurs adolescents, les soutenir dans l'exercice de leur parentalité.
- De soutenir les partenaires confrontés aux problèmes de conduites à risque chez les jeunes.
- D'apporter une information aux jeunes et aux parents.

L'association propose :

- Un accueil individuel libre, confidentiel et gratuit des adolescents et de leurs proches.
- Des actions collectives de prévention des conduites à risque des jeunes et de promotion de la santé.

Les membres du Bureau sont invités à se prononcer sur l'attribution de cette subvention au titre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour un montant total de 8 000 € et à son inscription au niveau du Budget Primitif.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** l'attribution de la subvention de 8 000 € (huit mille euros) à l'association Episode dans le cadre du CISPDR ;
- **D'INSCRIRE** cette subvention au Budget Primitif de la CAHM ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette subvention.

Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#